

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0008269.2025.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SAS PARENTHÈSE CAFE</b> Adresse <b>7 RUE DES JARDINS 31620 Labastide-Saint-Sernin</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché				
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique				
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
	I.7 Date, lieu Date <b>04 avril 2025 16:36:36 +02 (Europe/Brusse ls)</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>22/06/2024</b> au <b>31/03/2027</b>

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres parties de plante: Feuilles de framboisier	Biologique
	Bonbons: Nougat	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Cacaos	Biologique
	Compléments alimentaires	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Fruits secs	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Biscuits, chocolats, confiseries, préparations pâtisseries	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Canistrelli	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Cookies	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Cranberries déshydratées	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Croquants	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Macarons	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Navettes	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Anis	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Feuilles d'eucalyptus	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Fleurs d'Hibiscus	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: INFUSION PASSIONNE MANGUE	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusion Charlotte aux fraises	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusion Jardin	Biologique
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion Manon en Provence	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion Romance Fleurie	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion Super Maman	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion Vitalité	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion des anges	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion du sportif	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion méditation	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion nouvelle silhouette	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion pomme d'amour	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion verveine fruitée	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Moringa	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tilleul-Verveine-Menthe	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tisane de feuilles de cassis	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tisane menthe poivrée	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tisane mélisse	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tisane ortie piquante	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tisane reine des près	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tisane santé	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Tisane vigne rouge	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
Thés / matés: Cafés, Thés, Infusions	Biologique	
Thés / matés: Cynorrhodon	Biologique	
Thés / matés: Infusion florine pep's	Biologique	
Thés / matés: Maté	Biologique	
Thés / matés: Rooibos Grenadine	Biologique	
Thés / matés: Rooibos Orange Citron	Biologique	
Thés / matés: Rooibos datte -vanille	Biologique	
Thés / matés: Rooibos exotique	Biologique	
Thés / matés: Rooibos nature	Biologique	
Thés / matés: Rooibos vert - Pêche de vigne	Biologique	
Thés / matés: Thé blanc Abricot-Pêche	Biologique	
Thés / matés: Thé blanc détox	Biologique	
Thés / matés: Thé bleu Oolong Shui Xian	Biologique	
Thés / matés: Thé noir - Ananas Caramel	Biologique	
Thés / matés: Thé noir - Darjeeling Singtom	Biologique	
Thés / matés: Thé noir - Fruits des Bois	Biologique	
Thés / matés: Thé noir Assam orange	Biologique	
Thés / matés: Thé noir Ceylan	Biologique	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Thés / matés: Thé noir EARL Grey	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé noir Grenade - Menthe - Litchi Bio	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé noir Russe - pamplemousse	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé noir de Noël	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé noir – Thé vert – Pêche – Framboise	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé paï mu tan	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé vert - Matcha	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé vert - Menthe nanah	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé vert - Pêche Caramel	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé vert - Thé blanc - Litchi	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé vert - Violette	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé vert Banacha du Japon	<b>Biologique</b>
	Thés / matés: Thé vert Sencha Coco - Moringa	<b>Biologique</b>
Thés / matés: Thé vert Sencha Orange	<b>Biologique</b>	
Thés / matés: Thé vert Sencha à la rose	<b>Biologique</b>	
Thés / matés: Thé vert au jasmin	<b>Biologique</b>	
Thés / matés: Thé vert chunmee	<b>Biologique</b>	
Thés / matés: Thé vert menthe poivrée	<b>Biologique</b>	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations		
<b>Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">[https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index]</a> fait foi.</b>		